



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Histoire de l'art et archéologie

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Histoire de l'art et archéologie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140007228

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris Ouest Nanterre La Défense 200, Avenue de la République 92001 NANTERRE CEDEX France.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence *Histoire de l'art et archéologie* de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense propose quatre parcours ; aux deux parcours classiques qui forment son titre, *Archéologie* et *Histoire de l'art*, s'ajoutent, dans la maquette proposée, un parcours unique de ce type en Ile-de-France, de *Préparation aux concours de recrutement dans le domaine de la restauration des œuvres d'art*, conçu avec l'Ecole du Louvre et le musée Rodin, et un parcours *Histoire de l'art/Histoire* préparant à l'enseignement de l'histoire des arts.

Les parcours *Archéologie*, *Histoire de l'art* et *Restauration* sont organisés autour d'un tronc commun pour les deux premières années de licence (L1 et L2), se distinguant en troisième année (L3) pour une spécialisation. Le parcours *Histoire de l'art/Histoire* s'étend de la première à la troisième année.

La licence *Histoire de l'art et archéologie* de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense propose une formation allant de l'histoire de l'art aux ressources documentaires et techniques particulières aux domaines concernés, en articulant théorie et pratique via des cours magistraux et travaux dirigés encadrés par des enseignants-chercheurs, ainsi que des ateliers de pratique et stages encadrés par des professionnels. Cette licence vise, entre autres, l'insertion professionnelle dans la fonction publique et la fonction publique territoriale françaises (musées...), le secteur associatif ou marchand (marché de l'art, création artistique, tourisme, médiation culturelle, guide-conférencier...), l'enseignement de l'histoire des arts, ainsi que la poursuite d'études en master *Archéologie et histoire de l'art* de l'Université Paris Ouest, par exemple.

La formation s'appuie sur la présence de la Maison de l'Archéologie et de l'Ethnologie sur le campus.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est cohérent et bien construit. L'offre s'inscrit avec pertinence dans le contexte universitaire parisien, notamment avec la préparation aux concours de restaurateur des œuvres d'art, dont celui de l'Institut National du Patrimoine, volet Restauration (parcours 4), et une volonté de décloisonner l'histoire de l'art par une originale mutualisation avec la mention *Histoire* (parcours 3).

Les connaissances et savoirs attendus à l'issue de la formation sont disciplinaires et méthodologiques dans plusieurs domaines allant de l'histoire de l'art aux ressources documentaires et textuelles. Quand aux compétences et savoir-faire visés, ce sont la maîtrise en autonomie des méthodes d'expression, de rédaction et d'analyse, de l'accès aux ressources documentaires bibliographiques et numériques et leur traitement en plusieurs langues, ainsi que de certaines techniques spécifiques à un domaine (archéologie, restauration).

Les enseignements, dont le descriptif en annexe est précis, sont parfaitement appropriés à la formation et sont organisés autour d'une progression logique et équilibrée : quatre parcours sont proposés. Un tronc commun à trois des quatre parcours en L1 et L2 (*Archéologie, Histoire de l'art et Restauration*) se sépare pour une spécialisation en L3. Le quatrième parcours s'étend de la L1 à la L3.

Les enseignements sont correctement répartis et l'équilibre cours magistraux/travaux dirigés est globalement assuré, avec insertion d'unités d'enseignement (UE) obligatoires : langue vivante à chaque semestre, module d'informatique avec certification C2i (2^{ème} et 3^{ème} semestres de la licence), stage en L3 sauf pour le parcours *Histoire/Histoire de l'Art* qui propose au S6 une UE d'initiation à la recherche.

Un important effort d'ouverture existe grâce à des enseignements complémentaires, mutualisés avec d'autres départements de l'établissement, dans différents secteurs des sciences humaines et sociales (histoire, langues anciennes, anthropologie...) pour des volumes horaires importants en L1 notamment. L'offre est même parfois un peu pléthorique et risque de poser des problèmes d'emploi du temps qui réduiront de fait le choix des étudiants.

Tous les enseignements sont en présentiel, peu d'enseignements étant ouverts à l'enseignement à distance (sauf quelques modules en L1).

Le dossier ne donne pas d'indications précises sur les évaluations, sinon la mention d'exercices écrits et oraux, de travail en groupe ou individuel, etc. Le dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants n'étant pas généralisé, sa mise en place est annoncée, à l'initiative d'enseignants, au sein du département.

Les dispositifs d'aide à la réussite combinent les informations apportées aux étudiants au long de leur cursus par divers moyens (réunions, livrets, site Internet...) et des enseignements de mise à niveau, obligatoires en français, notamment en S2 si l'étudiant éprouve des difficultés au S1. L'enseignement de la méthodologie du travail universitaire a lieu uniquement en L2 et par le biais des modules de « l'offre établissement » (« Les grands repères 1 et 2 »).

Les dispositifs de tutorats d'accompagnement et pédagogique, animés d'une façon qui apparaît dynamique par des enseignants-chercheurs référents aidés d'étudiants tuteurs, sont, selon les rédacteurs, de faible efficacité, car peu ou fréquentés trop tardivement.

Le dossier remis ne permet pas d'apprécier complètement l'efficacité des réorientations et passerelles existantes, soit par manque de précisions, soit par manque de données chiffrées, notamment concernant la réorientation possible vers d'autres licences en S1, S2 et l'école de Guide en S4, ou le fort taux d'entrants en L3 (17,8 %, après examen de dossier venant d'autres licences ou filières : Diplôme Universitaire de Technologie, Brevet de Technicien Supérieur, Diplôme des Métiers d'Art, Classe Préparatoire aux Grandes École, École du Louvres).

La mobilité internationale est faible, malgré une bonne information : sept étudiants en L3 en mobilité sortante et sept en mobilité entrante, soit 5 % des effectifs de L3. Les dispositifs d'aide aux étudiants présentant des contraintes particulières (situations de handicap, contrats de travail...) existent et sont conformes à la réglementation.

La préparation à l'orientation est facilitée par des journées d'information, rencontres avec les professionnels présents à l'occasion des cours et ateliers qu'ils animent ou dans des rencontres organisées par les enseignants. Plusieurs enseignants-chercheurs poursuivant des activités professionnelles dans de grands musées, des chargés ou directeurs de recherche CNRS assurant des charges de cours et la présence de la Maison de l'Archéologie et de



L'Ethnologie sur le campus, sont des gages de qualité du projet pédagogique. Les modules de projet professionnel personnalisés sont proposés à chaque semestre.

L'imprécision ou l'absence de données dans les tableaux présentés en annexe gênent l'évaluation de l'insertion professionnelle ou de la poursuite des études choisies. Une connaissance précise du devenir des étudiants (diplômés ou non), retracée dans un bilan actualisé, n'est donc pas possible. L'entrée en second cycle universitaire est de 60 % des diplômés en moyenne sur deux ans. Les annexes fournissent également peu de précisions sur la répartition par parcours, l'insertion professionnelle à l'issue de la L3, et le devenir des sortants non diplômés.

L'équipe de formation est complète avec 8 professeurs des universités et 12 maîtres de conférences (soit un titulaire pour 25 étudiants) dont les spécialités couvrent les besoins et assurent entre 258 et 348h de présence annuelle pour un étudiant. Structurée autour de responsables d'année et de parcours, son conseil de perfectionnement sera prochainement mis en place (sans étudiants).

Les intervenants extérieurs (liste non indiquée) assurent entre 120 et 160h par année, et un partenariat est établi avec l'Ecole du Louvre pour le parcours *Restauration*.

L'évaluation institutionnalisée est absente et les rares indications qui apparaissent dans le dossier ne s'appuient guère sur des chiffres précis et apparaissent plus comme des estimations. En attente d'une lettre de cadrage de l'établissement, le département est obligé depuis cette année de mettre en place ses propres enquêtes.

Le dossier essaie de montrer que l'équipe a pris en compte les recommandations de l'AERES (suivi étudiant, modalités d'évaluation et dispositif d'aide à la préprofessionnalisation). Les descriptions et données chiffrées manquent pour apprécier l'évolution depuis 2009 des deux premiers points. Seul le dernier point est vraiment bien pris en compte. D'autres aspects (politique de stage, développement de l'information auprès des étudiants...) témoignent d'un vrai engagement volontariste de l'équipe pédagogique, malgré des moyens que l'on sent réduits, et des responsables en attente de plus d'aide de l'établissement à ce sujet.

La valorisation s'appuie sur des présentations de la formation dans des forums et lors de journées portes ouvertes, des interventions d'enseignants dans les lycées, un site Internet (en développement), l'édition de brochures spécifiques...

- Points forts :
 - Qualité de la maquette et des intervenants.
 - Enseignements de qualité et originaux.
 - Organisation de la mention en parcours clairement identifiés, complémentaires et originaux.

- Points faibles :
 - Peu de lisibilité de la provenance et du devenir des étudiants.
 - Mobilité internationale insuffisante.
 - Un dossier de présentation parfois laconique.

Recommandations pour l'établissement

Chercher à améliorer les points faibles mis en évidence pourrait conduire à poursuivre les efforts promis pour prendre davantage en compte les caractéristiques des publics concernés de façon à permettre un meilleur suivi des étudiants.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Responsable de la formation :

NOM Prénom COJANNOT-LE BLANC Marianne

Email mleblanc@u-paris10.fr

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale

Le département d'histoire de l'art et d'archéologie remercie l'AERES pour son évaluation, qui analyse avec précision le dossier déposé. Les discussions sur le LMD3 ont de fait prioritairement porté sur la rationalisation des parcours et sur le renforcement de la qualité de l'offre pédagogique, ainsi que sur l'originalité de celle-ci en Ile-de-France. Nous sommes ainsi sensibles à ce que nos efforts pédagogiques fassent l'objet d'une notation A, à ce que nos deux nouveaux positionnements (parcours Restauration et parcours bi-disciplinaire Histoire/Histoire de l'art) soient regardés favorablement, enfin à ce que notre souci d'une meilleure préparation de nos étudiants à la vie professionnelle (sur laquelle nous avons beaucoup travaillé depuis le LMD2 autant en archéologie qu'en histoire de l'art) soit relevé. Il est indéniable qu'en parallèle, un effort insuffisant a été entrepris en ce qui concerne les structures de suivi et de pilotage. Ce retard s'explique à la fois par notre attente d'une lettre de cadrage de l'établissement dans ce domaine (voir *infra* la réponse globale de l'établissement sur les dispositifs d'évaluation) et par des spécificités du département. Celui-ci dispose, il convient de le souligner, d'un **taux d'encadrement nettement moins favorable que celui d'autres disciplines de l'université** (en sciences humaines, en lettres et en langues) **qui pèse sur sa capacité à engager vite des réformes**. Le rapport le relève d'ailleurs, en évoquant fort justement des « moyens qu'on sent réduits ». Pour ne citer qu'un exemple, la performance du dispositif crucial des enseignants-référents en L1 est tributaire de la taille des groupes encadrés : actuellement, le département ne dispose que de 4 référents, soit des groupes de 60 étudiants environ, ce qui très insuffisant (à titre de comparaison, en histoire, les groupes sont de 25 étudiants). Pour autant, notre conscience des nouveaux enjeux que constituent les structures de suivi est totale, ainsi que notre bonne volonté, repérée par les évaluateurs. Les recommandations de l'AERES nous conduisent à **accélérer notre calendrier** et à **nous engager à mettre en place un pilotage et les dispositifs d'évaluation nécessaires dès la rentrée 2013**.

Points forts

Voir ci-dessus.

Points faibles

1er point faible : peu de lisibilité sur la provenance et le devenir des étudiants. Le déficit en données statistiques sur les 4 ou 5 dernières années est un fait qu'on ne saurait nier. Ce défaut sera corrigé dans les plus brefs délais, le département ayant

compris l'urgence de systématiser des pratiques d'enquêtes, qui sont aujourd'hui conduites de manière trop individuelle et ponctuelle par les enseignants-chercheurs. Les premières évaluations générales auront lieu au début et à la fin du premier semestre de l'année 2013-2014, et ce pour chaque niveau : L1, 2 et 3. Lors de la réunion de pré-rentree, ce nouveau dispositif sera présenté aux étudiants, de manière à espérer un taux de réponse significatif (voir aussi section 2 ci-dessous).

2e point faible : mobilité internationale insuffisante. Les chiffres cités dans le dossier évalué étaient ceux de 2011-2012 et 2012-2013. Les prévisions 2013-2014 confirment les tendances analysées (en moyenne 7 sortants et 7 entrants par an). Il s'agit certes d'un taux faible. Nous retenons donc l'ouverture internationale comme une priorité absolue pour notre Licence. Nous espérons en particulier que le renforcement des structures d'information et d'incitation auprès des étudiants mises en place cette année portent leurs fruits. Pour le LMD3, la mobilité internationale sera encouragée en L2, afin que les étudiants puissent profiter des options de spécialisation en L3 (initiation à la recherche en S6 par ex.) et que cette mobilité n'entre pas en conflit avec le stage obligatoire de L3.

3e point faible : réponses parfois trop laconiques. La rédactrice est désolée si certaines réponses ont pu être ressenties comme laconiques. Elle s'est pourtant employée à détailler autant que possible l'engagement pédagogique et administratif réel du département au service des étudiants. Le laconisme de certaines réponses épouse un déficit d'informations sur certains points (statistiques en particulier), qu'on s'emploiera à combler à très brève échéance (voir ci-dessous).

Selon les vœux du rapport, voici deux compléments :

A. la liste (non exhaustive) des enseignants presentis par nos partenaires, l'Ecole du Louvre et le Musée Rodin, pour le parcours Restauration

Jean-Pierre Adam (architecte); Gilles Barabant (chef de la filière XXe siècle, Service de restauration du C2RMF); Catherine Chevillot (conservateur général, directrice du musée Rodin); Sophie Descamps (conservateur en chef, Louvre, Antiquités grecques, étrusques et romaines); Jeannic Durand (conservateur général du patrimoine, Louvre, Objets d'art); Bertrand Lavédrine (directeur du centre de recherche sur la conservation des documents graphiques); Aline Magnien (conservateur en chef, responsable du service de la conservation et des collections, musée Rodin); Hélène Marraud (responsable du site de Meudon et des réserves des musées Rodin (Paris-Meudon)); Hélène Pinet (responsable du département de la photographie du musée Rodin); Emilie Portat (service archéologique de Chartres); Marie-Pierre Salé (conservateur en chef du patrimoine, Louvre, Arts graphiques) ; Jean Soulat (service archéologique de Melun)

B. un échantillon des nombreux intervenants extérieurs au département en L, qui viennent enrichir par leurs expériences professionnelles et leurs compétences spécifiques la formation et la pré-professionnalisation de nos étudiants :

Sandra Aube (Labex HESAM ; arts de l'Islam) ; Patrice Bertin (INRAP, pratiques de l'archéologie); Yoann Brault (Archives nationales, Centre de topographie parisienne : architecture et urbanisme); Anne Bridault (CR CNRS, UMR 7041 : archéozoologie); Emmanuel Château (diplômé master Pro ENC Edition numérique : informatique pour les sciences humaines); Bénédicte Gady (Cabinet des dessins, Musée du Louvre : dessin); Anne-Sophie Grassin (chargée des publics et de la médiation culturelle,

Musée national du Moyen Âge - Thermes de Cluny) ; Jason Hill (Terra Fondation : art américain, enseignements de L3 en langue anglaise); Pascale Linant de Bellefonds (DR CNRS, UMR 7041 : iconographie antique); Aligne Magnien (Musée Rodin : sculpture moderne et contemporaine); Stéphane Marchais, chargé des publics (FRAC Poitou-Charentes); Marie-Christine Marinval (Paris 1, archéozoologie); Evelyne Prioux (CR CNRS, UMR 7041 : art antique Rome); Jean-Marc Séguier (INRAP : pratique de l'archéologie) ; Bénédicte Trémolières (restauratrice de peinture) etc.

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

Pour répondre à la recommandation essentielle du rapport, à savoir celle de **MIEUX CONNAITRE LES PUBLICS CONCERNES POUR METTRE EN PLACE UN MEILLEUR SUIVI DES ETUDIANTS**, Voici les **résolutions que nous nous engageons à mettre en œuvre dès septembre 2013.**

I. CONNAISSANCE DE LA POPULATION ETUDIANTE

Point 1. Mise en place d'enquêtes systématiques

Celles-ci seront menées :

- à l'entrée du L1, avec une attention particulière portée à l'origine des étudiants (lycée, type de baccalauréat), à leurs projets académique et professionnel (l'ordre de choix de la formation de Paris Ouest dans APB etc.), à leurs conditions d'études (boursiers / exercice d'une activité rémunérée pour financer des études et volume horaire de celle-ci etc.) et à l'identification des compétences acquises et à acquérir (linguistiques, informatiques, maîtrise de l'écrit etc.)

- à la fin de chaque semestre, un questionnaire portera sur 1. l'origine ((issus d'une réorientation ?) et les conditions de nos étudiants (étudiants salariés etc.) 2. des questions générales (satisfaction quant à l'information administrative et pédagogique, la vie sur le campus, les services généraux, l'accès aux bibliothèques et aux ressources en ligne, le contact avec les Anciens etc.) 3. des questions par UE, portant sur le niveau des contenus, la suffisance et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement mis en place par l'enseignant responsable (référents, cours en ligne, permanences, remise personnalisée des copies etc.), la clarté des modalités d'évaluations 4. leur projet d'orientation (selon la distinction progressive des parcours) et/ou de réorientation (au sein de l'université, à l'extérieur, vers des structures universitaires ou non, professionnalisantes ou non etc.) ; 5. un espace libre (contenus souhaités ; principaux problèmes rencontrés).

- un questionnaire spécifique pour les publics primo-entrants en S2, L2, L3 (issus des écoles d'arts, des CPGE etc., ou provenant d'une autre formation du campus)

- un questionnaire dans le courant du S6 sur leurs projets d'orientation (masters, entrée dans la vie professionnelle etc.)

- la tenue d'un annuaire des S6 sortants (diplômés et non diplômés) pour pouvoir suivre leur devenir sur deux ans et les types d'emplois obtenus (CDD, CDI etc.) et les types de débouchés (marchés de l'art, médiation culturelle, fonction publique d'Etat ou territoriale etc.)

Ces questionnaires adressés aux étudiants seront complétés par des questionnaires réservés aux enseignants-référents de L1 (bilan quantitatif et qualitatif de leur expérience, semestre par semestre) et aux tuteurs, qui apporteront un éclairage complémentaire sur les difficultés rencontrées par les diverses catégories d'étudiants.

Le département attend de ces enquêtes de pouvoir évaluer la demande des publics en reprise d'étude, le domaine de la culture et du patrimoine étant particulièrement concerné (pertinence de mettre en place ou non de la formation continue et/ou à distance, de manière à infléchir le bassin de recrutement ?).

II. MISE EN PLACE DU PILOTAGE

Point 2. Nouvelles missions du responsable de la formation

Le responsable de la Licence, enseignant-chercheur du département, élu par le conseil du département pour un mandat de 2 ans, voit ses responsabilités et missions précisément définies. Il lui reviendra - de concevoir et lancer les enquêtes auprès des étudiants, de les dépouiller et d'en transmettre les résultats aux collègues - d'informer et de recevoir les étudiants à leur demande sur des questions administratives et pédagogiques touchant le L en général et, si nécessaire, de les accompagner dans la recherche de leur stage - d'entretenir un espace numérique de discussion avec l'ensemble des étudiants L (forum) - de veiller à l'enrichissement de l'espace numérique de travail (annonces des actualités, offres de stages etc.) et à l'enrichissement du site internet du département - d'être en relation avec l'association des étudiants du département (« Hist'art »). Il siège au sein du conseil de perfectionnement (voir ci-dessous).

Il aura la responsabilité de l'organisation de l'accueil des étudiants dans la semaine de pré-rentrée universitaire (visite du campus, présentation des bibliothèques, des services généraux, des principes du travail universitaire etc.) et de la journée Portes Ouvertes à destination des lycéens en début d'année civile.

Pour accomplir ces missions, il bénéficie d'une décharge de service d'un montant de 48h.

Point 3. Création d'un Conseil de perfectionnement et d'orientation

Il incombera au Conseil de perfectionnement et d'orientation de faire des propositions, de manière à accroître la pertinence et la cohérence des décisions prises par l'équipe de direction et le conseil du Département. Informé des données issues de l'évaluation et de l'auto-évaluation, il a pour principales missions :

- de constituer un observatoire et d'assurer une veille sur les formations en histoire de l'art et en archéologie en France et à l'étranger ; - de conseiller le responsable de la formation dans les choix stratégiques (orientations de la formation, capacité d'accueil, partenariats etc.) en émettant des recommandations ; - de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en vérifiant l'adéquation entre les enseignements dispensés et les évolutions des formations de masters ou les évolutions professionnelles ; - d'échanger des vues prospectives sur les métiers et les besoins en compétences. Le conseil peut solliciter des expertises extérieures.

Ce conseil sera constitué de 12 membres, à savoir :

- le responsable de la formation
- 2 coordinateurs de parcours : l'un, historien de l'art (pour les 3 parcours Histoire de l'art, Restauration et Histoire de l'art/Histoire) ; l'autre archéologue (pour le parcours archéologie)
- le responsable Erasmus du département
- un représentant des enseignants référents de L1
- le secrétaire administratif de la Licence
- 2 représentants étudiants, dont l'un animant le tutorat

- 1 personnalité représentant les partenaires extérieurs impliqués pédagogiquement et financièrement dans la Licence (Ecole du Louvre ou musée Rodin)
- 1 personnalité du monde professionnel
- 1 représentant de l'enseignement secondaire (proviseur, professeur)
- 1 élu (collectivités locales).

Ce conseil se réunira une fois par semestre. Il est présidé par un représentant élu à la majorité parmi ses membres (majorité absolue au premier tour, relative au tour suivant). Chaque séance fera l'objet d'un compte rendu, qui sera diffusé auprès des membres du Conseil de perfectionnement, des directeurs du Département et de l'UFR associé et de l'ensemble des enseignants-chercheurs du département.

Point 4. Instauration d'une évaluation de la formation par les étudiants

Cet aspect rejoint le point 1, c'est-à-dire la mise en place de questionnaires systématiques à chaque semestre et pour chaque niveau, puisque ceux-ci porteront d'une part sur la connaissance de l'étudiant (parcours, situation, attentes, difficultés), d'autre part sur l'évaluation des enseignements reçus et des dispositifs d'accompagnement. (voir point 1 ci-dessus)

Point 5. Instauration d'une auto-évaluation

L'auto-évaluation portera sur les critères suivants : capacité à intégrer les recommandations du Conseil de perfectionnement et d'orientation ; progrès du niveau des étudiants entre le S1 et le S6 (autonomie dans le travail, maîtrise de l'écrit et de l'oral etc.) ; taux d'étudiants partant en mobilité internationale et taux d'étudiants étrangers accueillis (attractivité) ; taux d'étudiants non diplômés ; taux d'insertion professionnelle des étudiants dès la sortie du L3 et délais d'attente avant l'obtention d'un CDD et/ou CDI ; taux de poursuite en master.

III. SUIVI DES ETUDIANTS : RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE

Aux dispositifs déjà existants décrits dans le dossier (semaine de pré-rentrée, référents, tutorat, plateforme Cours en ligne etc.) s'ajouteront les dispositifs suivants, visant à améliorer tant l'information que le suivi pédagogique.

Point 6. Création d'un « portail de la Licence Histoire de l'art et Archéologie » en intranet

Le département d'histoire de l'art et d'archéologie va s'inspirer de ce qui a été entrepris par le département d'histoire pour mettre en place à son tour un « portail de la Licence d'histoire de l'art et d'archéologie » construit sur l'architecture *Moodle* de la plateforme de Cours en ligne, afin de pouvoir **rassembler en un seul lieu l'information**. Ce site « intranet » réservé aux étudiants sera doublé d'une fonction de **messagerie**, qui permettra de diffuser à tous les étudiants du niveau concerné des messages sur leur scolarité (date et horaires des partiels, précisions sur les modalités d'évaluations), sur les procédures de réorientations et sur l'actualité du département (organisation de visites et activités culturelles, journées d'études organisées par leurs aînés etc.). En parallèle, sera mis en place une structure d'évaluation des consultations à des fins statistiques (pour connaître les taux de consultation effective en L1, la fréquence de consultation pour ceux qui se connectent etc.).

Point 7. Création d'un forum sur la licence animé par le responsable de la formation

Ce forum sera ouvert au sein du portail de la licence d'Histoire de l'art et d'archéologie de la

plateforme « Cours en ligne », déjà utilisée par les enseignants du département. Il sera construit autour de trois thématiques : nouvelles administratives, questions méthodologiques et questions diverses. De même, des statistiques seront faites sur le pourcentage d'étudiants se connectant et la fréquence des consultations.

Point 8. Instauration d'un tutorat en ligne

Pour un meilleur suivi, le tutorat actuellement en présentiel sera complété à la rentrée prochaine par un tutorat en ligne. Les tuteurs (étudiants de master ou en doctorat) assureront désormais, outre des séances régulières, une permanence sur le forum.

Enfin, dans le suivi des étudiants, l'association **Hist'art, association des étudiants du département** (<http://www.histart.fr>) est appelée à jouer un rôle croissant (notamment par l'organisation de sorties culturelles, où les étudiants peuvent discuter avec les enseignants-chercheurs dans un cadre moins académique).

La mise en place de ces résolutions sous 3 mois et pour une année transitoire (dernière année du LMD2) nous permet de penser que notre prochaine licence en septembre 2014 sera considérablement améliorée en matière de connaissance de la population étudiante, de dispositifs d'aide à la réussite, de pilotage enfin.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

